

## Communiqué du Conseil municipal 26 octobre 2012

Conseil au complet.  
Lecture et approbation de la réunion du 21 septembre 2012.

### **FINANCES**

#### Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 16 février 2013. Pour ce faire, l'INSEE versera à la commune une dotation forfaitaire de 2 557 € destinée à couvrir les frais de recrutement de trois agents recenseurs. Le Conseil municipal décide d'allouer aux agents recenseurs 5 € par feuille de logement (bulletins individuels compris) et un forfait de 100 € de frais de déplacements pour se rendre aux 2 journées de formation obligatoires et effectuer une tournée de reconnaissance du secteur attribué.

#### Subventions aux associations

Sur proposition de la commission communication culture et tourisme, le Conseil municipal décide des subventions aux associations fonctionnant en année scolaire, soit : La boule de la Vallée, la Gymnastique féminine du Val d'Amby, le Karaté club du Val d'Amby et Le Chant du Loup 720 € - Le Sou des écoles et l'USVA 3 420 €.

### **ENQUETE**

#### Enquête sur l'emploi, le chômage, et l'inactivité

Comme annoncé par courrier, l'INSEE a réalisé une enquête sur l'emploi, le chômage, et l'inactivité sur la commune.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCIC)**

#### Validation du projet du nouveau périmètre

M. PAVIET-SALOMON, maire de Tignieu-Jamezieu, réclame le soutien du Conseil municipal en refusant le nouveau périmètre de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu auquel le préfet souhaite rattacher sa commune.

Les arguments avancés sont que la commune de Tignieu demande son intégration à la Communauté de Communes de l'agglomération de Pont de Chéruy depuis plus de vingt ans, sachant que son bassin de vie est tourné vers Pont de Chéruy. Le Conseil municipal soutient cette démarche à l'unanimité.

### **MATERIEL**

#### Remplacement d'une cuve à fuel

Le Conseil prend connaissance de l'urgence à remplacer une cuve à fuel de 2000L nécessaire au stockage du carburant des tracteurs communaux, l'ancienne ne correspondant plus aux normes actuelles. Il accepte le devis de la société DURAPLAS pour un montant de 1 638 € HT pour la fourniture d'une cuve avec pompe intégrée.

#### Achat d'un écran électronique

Du fait que les panneaux d'affichage en bois présentant les animations communales ne sont pas mis à jour correctement et sont peu lus, le conseil souhaite s'équiper de panneaux à écran électronique en double face à l'entrée de St Etienne d'Hières et simple face sur la place de la République. Mme ALBIZZI est chargée de demander des devis pour acquisition du matériel avec pose par le service technique.

### **PERSONNEL**

#### Augmentation de temps de travail

Le Conseil accepte d'augmenter d'une demi-heure le temps de travail d'un agent technique, suite à l'ouverture d'une classe élémentaire supplémentaire en septembre, afin d'en assurer l'entretien.

### Avance sur salaire

A la demande d'un agent communal, le Conseil accepte le principe d'une avance sur salaire de 500€ qui sera récupérée sur son complément de rémunération en décembre.

## **TRAVAUX**

### Diagnostic ERP

M. Le Maire rend compte de l'audit réalisé sur les bâtiments communaux par la société Soléus, pour adaptation de leur accès aux personnes handicapées. Les Etablissements Recevant du Public (ERP) auront obligation de s'y soumettre à partir de Janvier 2015 (Loi qui sera probablement reportée à 2020 par l'Etat). L'estimation des travaux s'élève à 269 000 €. Ils seront hiérarchisés, et certains pourront être réalisés en interne. Cette étude servira de support à la demande de subvention qui sera déposée auprès du Conseil Général de l'Isère qui finance ces opérations à hauteur 30%, et permettra d'organiser des marchés.

### Agorespace

Après examen des devis d'Agorespace et Protect sport pour remplacement du tapis de sol, le Conseil municipal charge Mme Albizzi de recontacter les fournisseurs afin d'obtenir des prestations comparables.

### Voirie

M. EL AMINE expose la liste des travaux repérés par la commission :

- Prolongement du sentier piéton dit « sentier de la Voute » en direction du cimetière, le tracé retenu est celui le plus court.
- Réfection d'une grille d'évacuation des eaux pluviales avec reprise de voirie devant la maison de M. CHAMPIER, que le Conseil accepte au vu du devis de l'entreprise AMEDYS pour un montant de 4 900€ HT.
- Embellissement, sécurisation, et amélioration de l'évacuation des eaux pluviales rue des Boissières. Il est projeté de planter une haie végétale et des barrières en bois le long de la voie ; pour cela le Département sera consulté.
- Le long de la rue des Balcons du Rhône à Saint Etienne, l'affaissement de l'accotement nécessite un enrochement. Le Conseil sollicite la mise en place d'un sens unique, dans le sens Nord Sud, ce qui sera fait par arrêté municipal en avertissant chaque riverain.
- Reprise d'une canalisation et pose d'une grille sur le chemin de la Fontaine à Bourcieu pour optimiser l'évacuation des eaux pluviales.

### Scierie

Devant l'urgence à intervenir, le conseil accepte le devis de la société MOYNE d'un montant de 18 692 € HT pour remise en état de la toiture de l'aile gauche de la scierie sachant qu'aucune offre comparative n'a été obtenue malgré les sollicitations depuis plusieurs mois.

Le Conseil décide d'acquérir deux bungalows d'occasion vendus par l'entreprise AMSE pour un montant de 2 675 € HT, fournis livrés et posés, afin d'équiper la scierie en vestiaires et sanitaire destinés au service technique. Un petit rafraîchissement est à prévoir ainsi que des travaux de raccordement aux réseaux qui seront faits en interne.

Le Conseil rejette le projet de mettre le garage technique, une fois libéré, à la disposition de la Maison du patrimoine pour ses ateliers de taille de pierre, compte tenu des nuisances sonores et de la poussière que cela engendrerait pendant le temps scolaire. L'électricité étant installée à la scierie, cette activité devra y être transférée, comme prévu à l'origine.

Pour clore ce chapitre, devant les difficultés à obtenir un thermostat pour dépannage du réfrigérateur déposé dans la salle des associations, l'entreprise Gippet a été sollicitée.

## **SCOLAIRE**

### Demande de subvention

Deux demandes de subventions, à caractère privé, sont arrivées en mairie (La tirelire du Sou des écoles de Montalieu et la Maison Familiale et Rurale de St André de Gaz). Le conseil refuse de participer et les classe sans suite.

## Bilan de la garderie périscolaire 2011/2012

M. le Maire présente le bilan de l'activité 2011/2012 de la garderie périscolaire qui laisse apparaître un déficit de 11 228.79 €. Avant de prendre en charge le personnel, la commune l'avait chiffré à 10 000 €. Afin de réduire ce déficit, le Conseil municipal souhaite connaître le nombre d'heures de garde réalisé et envisage d'en augmenter le coût horaire. La question sera réexaminée au cours de la prochaine réunion.

## **URBANISME**

### Point sur la zone d'extension du village (AU)

La maîtrise foncière communale représentant seulement 15% des terrains, et compte tenu des difficultés de mise en œuvre, le Conseil réfléchit sur la suite à donner à ce projet .

### Rétrocession d'une canalisation privée

Le Conseil municipal autorise le maire à signer un acte de cession amiable d'une canalisation privée avec les propriétaires des lots actuellement en vente à Marignieu, dès que le plan de récolement aura été transmis. Le maire rappelle que les travaux seront à la charge des propriétaires vendeurs qui céderont donc la canalisation à la commune pour l'euro symbolique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Vulbas : la commune est consultée pour savoir si elle souhaite être associée à la révision du PLU de Saint Vulbas pour construction d'une gendarmerie. Le conseil n'en voit pas l'utilité.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : il convient de réactualiser le PCS de la commune, en nommant de nouveaux responsables chargés de réceptionner et distribuer les comprimés d'iode au Moulin d'Avaux en cas de nécessité. Mme Isabelle LUCIANI et M. Jean-Marc BIESSY sont nommés dans cette fonction.
- Encaissement de chèque : le Conseil autorise le Maire à encaisser un chèque de 837.20 € de Rex Rotary pour régularisation de contrat.
- Giratoire RD65 : les travaux de création d'un giratoire au Moulin d'Avaux commenceront début 2013 avec un phasage en deux temps. Le premier aura pour objet le giratoire proprement dit, le second, les voiries associées. Le marché est lancé depuis la semaine dernière, et le résultat sera connu dans un mois. Une réunion publique sera organisée sur la commune dès que l'entreprise sera désignée, et le chiffrage arrêté.
- Radar RD 65 : un radar pédagogique, en fonction au Moulin d'Avaux, a été préféré au radar fixe par le Conseil Général de l'Isère, sans consultation de la commune.
- Boulangerie : A la demande du Conseil il est répondu qu'à ce jour, aucun dossier n'a été déposé en mairie pour un changement d'affectation du local professionnel en habitation.
- Espaces verts : Mme ALLOIN fait remarquer la beauté des espaces verts et félicite le service technique pour son travail.

Prochaine réunion : non arrêtée